

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 décembre 2017

OBJET :

Tarifification de la restauration élémentaire

Rapporteur : Mme SIMONNET
Délibération n°6

EXPOSE DES MOTIFS

Les tarifs de la restauration des élèves scolarisés en école élémentaire qui se rendent à la restauration du collège Emile Gallé, du CREPS ou des installations communales de la salle Bérim sont fixés annuellement par délibération du Conseil municipal sur la base de tarifs définis par le Collège Emile Gallé.

Pour rappel, la délibération en date du 26 juin 2017 crée une facturation mensuelle.

En outre, une hausse constante des fluides, de l'alimentation et des coûts de personnel nécessite une augmentation de la participation financière demandée aux familles.

PROPOSITIONS

La participation financière demandée aux familles pour les enfants fréquentant régulièrement (inscription tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis) la restauration scolaire fixée à 4,10 € par délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2015 et maintenue à ce niveau par la délibération du Conseil municipal du 7 décembre 2016 passe à **4,20 €** par prestation.

La participation financière demandée aux familles pour les enfants fréquentant occasionnellement la restauration scolaire fixée à 5 € par délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2015 et maintenue à ce niveau par la délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2016 passe à **5,10 €** par prestation.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter les nouvelles tarifications de la restauration scolaire élémentaire indiquées ci-dessus qui seront appliquées dès la première facturation mensuelle de janvier 2018.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 14 décembre 2017.

Pour Extrait

 **Michel BREUILLE,**
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	20
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	30 novembre 2017
- Convocation distribuée le :	30 novembre 2017
- Affichage du compte-rendu le :	15 décembre 2017
- Affichage du procès-verbal le :	16 février 2017

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. THOUVENIN, M. VOGIN, Adjoints.
- M. ROSSIGNON, M. PERNOSSI, MME SAGET, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. SAPIRSTEIN à M. PERNOSSI
- MME CADET à MME LEDROIT
- MME COLME à M. LAURENT
- M. FRANIATTE à MME DOLATA
- M. HOFFER à M. ROSSIGNON
- M. DI TOMMASO à MME SIMONNET
- M. PROVIN à M. BREUILLE
- M. RIFF à MME MATHIEU

ABSENTE

- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME DEVOUGE

Pour extrait

Michel BREUILLE,

